



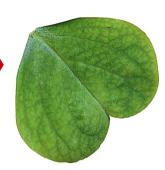


Méthanisation agricole Acteurs et politiques publiques en Midi-Pyrénées



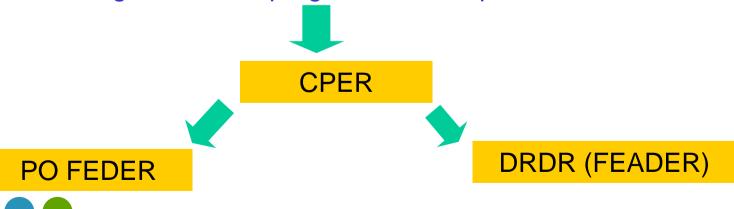


Acteurs « institutionnels » régionaux



- Préfecture de région et services régionaux (DRAAF/DREAL)
- ADEME
- Conseil Régional

 à travers leurs politiques sur la période 2007-2013 traduites dans le contrat de projet Etat-Région et les déclinaisons régionales des programmes européens



DRAAF Midi-Pyrénées – Journée méthanisation – EPL d'Albi Fontlabour – 03/02/10



CPER 2007-2013







Projet 5 : Plan Climat régional



Art 16: Promotion des énergie renouvelables

Preludde 2007-2013

Accord cadre pluriannuel Préfecture/ADEME/CR



Fiche n%: Usage non alimentaire de la biomasse = accompagnement de projets pilotes (notamment de valorisation électrique et thermique, de type unités de méthanisation)



DRAAF Midi-Pyrénées - Journée méthanisation -EPL d'Albi Fontlabour – 03/02/10



Politiques publiques régionales



PO FEDER 2007-2013



Axe 3 : Préserver et valoriser le capital environnement de Midi-Pyrénées



Mesure 1 : Promotion et utilisation rationnelle des énergies



Sous-mesure 3 : Développement des énergies renouvelables autres que le bois, et des matériaux renouvelables

Correspondance : programme n% de PRELUDDE

Guichet : Préfecture de département

Autorité de gestion : DREAL

Instruction dossiers « énergie » : ADEME



DRAAF Midi-Pyrénées – Journée méthanisation – EPL d'Albi Fontlabour – 03/02/10



Politiques nationales 1) le PPE - volet méthanisation -







Le plan de performance énergétique des entreprises agricoles

(Lancement le 3 février 2009 par Michel Barnier - (Grenelle)



Appel à candidatures national sur la méthanisation agricole







DRDR 2007-2013 (FEADER)

Autorité de gestion et Guichet : DRAAF



DRAAF Midi-Pyrénées – Journée méthanisation – EPL d'Albi Fontlabour – 03/02/10



1) Le PPE Rappel des Critères de l'AAC Méthanisation agricole



Critères d'éligibilité :

- Unités de méthanisation agricole utilisant des effluents d'élevage et autres substrats (biomasse agricole, MO issue de collectivités ou IAA, cultures dérobées, cultures énergétiques)
- Bénéficiaires :
 - collectif : établissements publics, CT + regroupements (entité juridique dédiée)
 - individuel : exploitant agricole, fermiers, métayers, GAEC, SCEA, EARL, association, établissement d'enseignement agricole...

Types d'investissement Volet national	Plafond dépenses	Taux maximal de subvention (tous financeurs confondus)			
Méthanisation individuelle	500 000€	ZD		HZD	
		50%	60% si JA	40%	50%
Méthanisation collectif	500 000€	75%			



1) Le PPE Rappel des Critères de l'AAC Méthanisation agricole



Critères de sélection des projets :

- Opérationnels : Priorité aux projets collectifs et aux dossiers les plus avancées (ICPE accordée / en cours)
- Technico-économiques :
 - Efficacité énergétique
 - Incorporation d'une part substantielle d'effluents d'élevage
 - Plan d'approvisionnement sincère et réaliste (quantité / origine / gisements...)

Etapes:

- 1/ Avis du comité d'évaluation régional : DRAAF, DREAL, ADEME et DDT
- 2/ Avis final du comité national de sélection





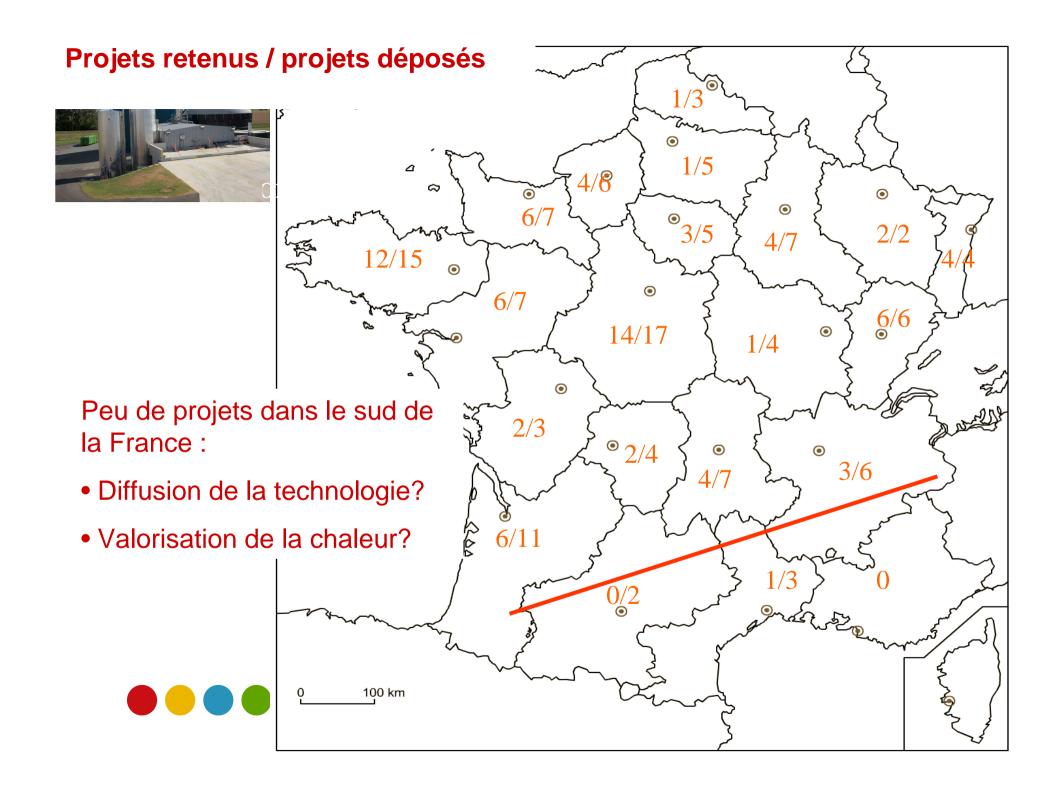
1) PPE Bilan de l'AAC Méthanisation

83 projets de méthanisation retenus :

- 19 M€ d'aides MAAP
- 20 MWe installés
- projets de 240kWe en moyenne
- Montant moyen d'investissement par projet : 2,05 M€
- Subvention moyenne du MAAP par projet : 244 000€

En parallèle : Étude de rentabilité des installations de méthanisation







1) Le PPE Intervention du MAAP sur la méthanisation en 2010



- Volonté forte du MAAP de continuer à soutenir la méthanisation agricole et territoriale
- Rapprochement MAAP / ADEME
- Conditions d'intervention du MAAP en cours de définition
 - Voie de l'appel à candidatures ?
 - Cadre d'intervention?
 - Taux d'intervention et plafonds?





Politiques nationales 1) le plan déchet



(extrait du diaporama de C. Hévin)

- Renforcer la réduction à la source des déchets (seule la prévention des déchets n'entraîne aucun impact environnemental)
- Développer les recyclages organiques et matières (notamment les déchets du BTP)
- Réduire les quantités partant en incinération ou en stockage :
 - Diminution de 15 % à l'horizon 2012

ADEME Nationale / Direction régionale ADEME





Politiques nationales 1) le plan déchet



(extrait du diaporama de C. Hévin)

Recyclage organique:

- Promotion de la qualité des composts & digestats (études, démarches qualité,...)
- Développer la collecte et la valorisation des déchets des « gros producteurs »
- Développement de nouvelles unités de compostage et de méthanisation de qualité
- Amélioration des opérations existantes sur bio déchets

ADEME Nationale / Direction régionale ADEME





Politiques nationales 1) le fonds de chaleur



(extrait du diaporama de C. Hévin)

Mécanisme d'aide du fonds chaleur

- Aide à la production d'EnR thermique
- Aide dimensionnée pour déclencher seule le projet (règles de cumul avec d'autres fonds : Région, FEDER, ...),
- Analyse économique des projets : kWh EnR produit, inférieur de -5% à la solution de référence
- Pour les projets de plus de 1000 TEP, appel à projet BCIAT

Biogaz (déchets urbains, industriels et agricoles):

- Production minimum : 200 tep/an (2 326 MWh/an),
- Valorisation sous forme de chaleur (si pas de tarif régulé) pour eau chaude ou vapeur
- Valorisation dans réseau de chaleur,
- Injection biogaz épuré dans réseau et production de biogaz carburant : aide aux équipements de préparation et de contrôle,

TAUX d'aide en 2009 : au cas par cas en fonction des projets



Contacts



- ADEME : Christophe HEVIN
- Conseil Régional : Sophie DEJOUX, Lionel BARTHE
- DREAL: Frédéric BERLY ou Louise WALTHER-VIEILLEDENT
- DRAAF : Laure HEIM

